



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | OIGNON, AIL ET POIREAU

N° 6, 26 juillet 2017

PRINCIPAUX INSECTICIDES ET FONGICIDES HOMOLOGUÉS EN 2017 POUR L'AIL ET LE POIREAU

Ce bulletin d'information présente la liste des insecticides et fongicides homologués au Canada pour lutter contre les principaux ennemis rencontrés dans l'ail et le poireau au Québec. Les produits homologués, mais qui à notre connaissance ne sont pas sur le marché, n'ont pas été inclus. Notez également que ce bulletin d'information concerne seulement les applications de pesticides permises en champ, du semis à la récolte. Les fumigants du sol, les traitements de semences et les traitements sur les transplants en serre ne sont pas présentés.

Comment utiliser la liste

La liste est construite de manière à présenter, pour chacun des ennemis visés, l'ensemble des produits homologués disponibles. Elle donne aussi, pour chaque usage permis, l'information suivante : la matière active, le nom commercial du produit, le groupe de résistance, la dose recommandée, le délai d'attente avant la récolte, le coût approximatif du traitement et les principales remarques de l'étiquette.

La **matière active** indique le nom du composé chimique, présent dans le produit commercial, qui agit pour lutter contre l'insecte ou la maladie. Si vous n'êtes pas satisfait de l'efficacité d'un produit commercial, vous devez en choisir un dont la matière active est différente.

Le **groupe de résistance** sert de guide pour la rotation des produits. Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre une maladie ou un insecte, il est fortement recommandé d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents. Cette façon de faire limite le risque que l'organisme visé développe une résistance au pesticide utilisé. Pour plus d'information concernant les groupes de résistance, consultez la [directive d'homologation DIR99-06](#) de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

La **dose recommandée** ne vous est fournie qu'à titre informatif. Lorsque vous utilisez un produit, vous devez toujours vous référer à l'étiquette officielle. Les doses sont, pour la plupart, exprimées à l'**hectare**. Pour connaître la dose à l'arpent, on divise par 2,93 et pour la dose à l'acre, on divise par 2,47.

Pour les pesticides appliqués sur le rang, au semis ou à la plantation, les doses ont été exprimées en fonction de la quantité requise par 100 m de rang. La dose à l'hectare correspondante peut être évaluée en utilisant la formule suivante :

$$\text{Dose (kg/ha ou L/ha)} = \text{dose (g ou ml/100 m)} \times 10 \div \text{espacement entre les rangs (cm)}$$

Le **coût par dose** représente ce qu'il en coûte en produit à l'hectare pour faire un traitement aux doses recommandées. Pour calculer ce coût, nous avons utilisé la moyenne des prix de vente de quelques fournisseurs québécois. Il est possible que des fournisseurs offrent des produits à des prix différents de ceux indiqués dans le présent communiqué. Notez aussi que le coût par dose n'inclut pas l'adjuvant qui doit être utilisé en combinaison avec certains produits.

Le **délai d'attente avant la récolte** représente l'intervalle minimum en jours devant être respecté entre la dernière application du produit et la récolte. Si ce délai n'est pas respecté, la quantité de résidus contenus dans l'aliment risque d'être supérieure aux normes.

Les « **remarques** » donnent quelques précisions supplémentaires importantes, dont le nombre maximal de traitements permis sur la culture, de même que certains renseignements sur la façon d'appliquer le produit.

Notez que le terme « Répression » (suppression sur les étiquettes en anglais) fait référence à un niveau d'efficacité du produit sur le ravageur d'environ 75 %, ce qui est légèrement inférieur au standard qui varie de 95 à 100 % d'efficacité.

Le tableau résumé

Ce tableau regroupe, pour chaque type de traitement (insecticide ou fongicide), l'ensemble des produits homologués sur la culture et indique pour chacun les différents ennemis supprimés ou réprimés. Il donne aussi les principaux renseignements permettant d'évaluer le risque associé à chaque pesticide et les normes devant être respectées pour l'utiliser de manière sécuritaire. Les indices de risque pour l'environnement et la santé, le délai de réentrée au champ de même que le nombre maximum de traitements et le délai d'attente avant la récolte sont inclus dans ce tableau.

Les **indices de risque pour l'environnement et pour la santé** sont calculés à l'aide de l'Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ). Plus le chiffre est élevé, plus le risque est important. Notez que le calcul de ces indices tient généralement compte de la dose appliquée et que, lorsque plus d'une dose figure sur l'étiquette du pesticide, la dose la plus élevée a été utilisée. Les indices de risque ne varient cependant pas en proportion avec la dose. Si vous désirez obtenir plus d'information à ce sujet, consultez la publication [Indicateur de risque des pesticides du Québec](#). Les producteurs qui désirent évaluer précisément les risques reliés à l'usage des pesticides sur leur ferme peuvent utiliser l'outil [IRPeQ express](#).

Le **délai de réentrée** correspond à l'intervalle minimal en heures requis entre l'application du produit et le retour des travailleurs dans le champ. Il sert bien entendu à réduire au minimum le risque d'intoxication des ouvriers agricoles et des dépisteurs qui sont susceptibles de toucher (contact cutané) aux cultures ou au sol des superficies traitées. Le **nombre maximum de traitements et le délai d'attente avant la récolte** sont des spécifications qui ont principalement pour but d'éviter que l'on retrouve dans le produit récolté une quantité résiduelle du pesticide supérieure à la norme légale.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. **Il est conseillé de consulter SAgE lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.**



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles et sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, vous êtes invité à consulter SAgE pesticides (www.sagepesticides.qc.ca).

Référez-vous aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Céline Laroche, agente de rédaction, Mylène Fyfe, technicienne agricole et Mario Leblanc, agronome, avec la collaboration de Justine Paré, stagiaire. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter les [avertisseurs du réseau Oignon, ail et poireau ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

AIL – INSECTICIDES

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
MOUCHE DE L'OIGNON – traitement contre les larves						
Chlorpyrifos	LORSBAN NT	1B	3,5 L	50	ND	Appliquer dans 1 000 L d'eau par ha par bassinage du sol sur le rang. Ne pas appliquer plus de 2 fois par saison.
	CITADEL 480 EC				83	
	PYRINEX 480 EC				82	
	WARHAWK 480 EC				85	
TEIGNE DU POIREAU						
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	BIOPROTEC CAF	11	1,4 – 2,8 L	0	34 – 68	Produit accepté en agriculture biologique.
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	3	188 ml	14	34	Pas plus de 3 traitements par saison.
Spinétorame	DELEGATE WG	5	200 – 336 g	3	79 – 133	Répression. Pas plus de 3 traitements par saison.
Spinosad	ENTRUST SC	5	437 – 527 ml	3	216 – 260	Répression. Pas plus de 3 traitements par saison.
	SUCCESS 480 SC		218 – 262 ml		183 – 220	
THRIPS						
Abamectine	AGRI-MEK 1,9 % EC	6	600 – 1200 ml	30	131 – 261	En mélange avec un surfactant non ionique (0,25 à 0,50 % v/v). Pas plus de 3 traitements par saison.
	AGRI-MEK SC		135 – 270 ml		133 – 266	
Cyantraniliprole	EXIREL	28	1 – 1,5 L	1	180 – 270	Répression. L'ajout d'un adjuvant améliore l'efficacité. Pas plus de 4 traitements par saison. Maximum de 4,5 L/ha sur la culture.
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	3	188 ml	14	34	Pas plus de 3 traitements par saison. Appliquer dans 500 L d'eau à l'hectare.
	SILENCER 120 EC				32	
Malathion	MALATHION 85 E	1B	535 – 1345 ml	3	18 – 46	Pas plus de 1 traitement par saison.
Spinétorame	DELEGATE WG	5	200 – 336 g	3	79 – 133	Répression. Pas plus de 3 traitements par saison.
Spinosad	ENTRUST SC	5	437 – 527 ml	3	216 – 260	Répression. Pas plus de 3 traitements par saison.
	SUCCESS 480 SC		218 – 262 ml		183 – 220	
Spirotétramate	MOVENTO 240 SC	23	365 ml	3	100	Efficace seulement sur les larves. Pas plus de 2 traitements par saison. L'ajout d'un adjuvant est recommandé.

AIL – INSECTICIDES (suite)

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
VERS GRIS – traitement en préplantation						
Chlorpyrifos	LORSBAN NT	1B	2,4 L	50	ND	Maximum de 2 traitements pas saison. Traiter le sol de 3 à 7 jours avant la plantation. Appliquer dans 200 à 400 L d'eau à l'hectare.
	CITADEL 480 EC				57	
	PYRINEX 480 EC				56	
	WARHAWK 480 EC				59	
VERS GRIS – traitement des jeunes plants						
Chlorpyrifos	LORSBAN NT	1B	1,2 – 2,4 L	50	ND	Maximum de 2 traitements pas saison. Traiter au stade 2 à 5 feuilles. Appliquer dans 200 à 400 L d'eau à l'hectare.
	CITADEL 480 EC				26 – 57	
	PYRINEX 480 EC				28 – 56	
	WARHAWK 480 EC				29 – 59	

ND : Donnée non disponible

* Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.

AIL – INSECTICIDES – TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Insectes visés			
Nom commun (Groupe de résistance)	NOM COMMERCIAL	Environnement (IRE)	Santé (RS)	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant récolte (jours)	Mouche de l'oignon (larve)	Teigne du poireau	Thrips	Vers gris
Abamectine (6)	AGRI-MEK 1,9% EC	49	113	12	3	30	⊖	⊖	⊖	
	AGRI-MEK SC									
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (11)	BIOPROTEC CAF 	ND	5	4	Au besoin	0	⊖	⊖		
Chlorpyrifos (1B)	LORSBAN NT	728	591	24	2	50	⊖	⊖	⊖	⊖
	CITADEL 480EC									
	PYRINEX 480EC									
	WARHAWK 480 EC									
Cyantraniliprole (28)	EXIREL	175	5	12	4 ou 4,5 L/ha	1			⊖	
Lambda-cyhalothrine (3)	MATADOR 120 EC	81	97	24	3	14	⊖	⊖	⊖	
	SILENCER 120 EC									
Malathion (1B)	MALATHION 85 E	144	92	12	1	3			⊖	
Spinétorame (5)	DELEGATE WG	100	7	12	3	3		⊖	⊖	
Spinosad (5)	ENTRUST SC 	74	4	12	3	3	⊖	⊖	⊖	
	SUCCESS 480 SC									
Spirotétramate (23)	MOVENTO 240 SC	1	115	12	2	3			⊖	

* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture.

ND : non disponible

AIL – FONGICIDE

MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
POURRITURE DU COL (<i>Botrytis allii</i>) et BRÛLURE DE LA FEUILLE (<i>Botrytis squamosa</i>)						
Azoxystrobine et difénoconazole	QUADRIS TOP	11 et 3	710 – 1000 ml	7	69 – 97	Pas plus de 4 applications par saison. Homologué contre <i>B. squamosa</i> .
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE OPTI	Non applicable	1,7 – 2,5 kg	0	132 – 194	Répression. Produit accepté en agriculture biologique.
Boscalide	CANTUS WDG	7	475 g	7	80	Pas plus de 6 traitements par saison. Homologué contre <i>B. squamosa</i> .
Boscalide et pyraclostrobine	PRISTINE WG	7 et 11	1,0 – 1,3 kg	7	153 – 199	Pas plus de 6 traitements par saison. Homologué contre <i>B. squamosa</i> .
Cyprodinil et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	9 et 12	775 – 975 g	7	201 – 253	Pas plus de 3 applications. Maximum de 2,9 kg/ha par année. Homologué contre <i>B. squamosa</i> .
Fluazinam	ALLEGRO 500 F	29	1,16 L	7	145	Répression. Pas plus de 5 traitements par saison. Homologué contre <i>B. squamosa</i> .
Fluopyram et pyriméthanol	LUNA TRANQUILITY	7 + 9	1,2 L	7	127	Pas plus de 2 traitements par saison. Homologué contre <i>B. squamosa</i> .
Fluxapyroxade	SERCADIS	7	333 – 666 ml	7	73 – 147	Pas plus de 3 traitements. Maximum de 2 L/ha par saison. Homologué contre <i>B. squamosa</i> .
Octanoate de cuivre	CUEVA	M	2,35 – 18,8 L	1	35 – 279	Pas plus de 15 traitements par saison. Homologué contre <i>B. squamosa</i> .
Penthiopyrade	FONTELIS	7	1,25 – 1,75 L	3	95 – 133	Ne pas excéder 5,25 L/ha par saison. Homologué contre <i>B. squamosa</i> .
Pyriméthanol	SCALA SC	9	2 L	7	136	Pas plus de 3 traitements par saison.

AIL – FONGICIDE (suite)

MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
TACHE POURPRE (<i>Alternaria</i>)						
Azoxystrobine et difénoconazole	QUADRIS TOP	11 et 3	710 – 1000 ml	7	69 – 97	Effectuer un maximum de 4 applications par saison.
Boscalide	CANTUS WDG	7	475 g	7	80	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalide et pyraclostrobine	PRISTINE WG	7 et 11	1,0 – 1,3 kg	7	153 – 199	Pas plus de 6 traitements par saison.
Cyprodinil et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	9 et 12	775 – 975 g	7	201 – 253	Répression. Pas plus de 3 applications. Maximum de 2,9 kg/ha par année.
Difénoconazole	INSPIRE	3	364 – 512 ml	7	110 – 154	Maximum de 2,04 L/ha par saison.
Fluazinam	ALLEGRO 500 F	29	1,16 L	7	146	Répression. Pas plus de 5 traitements par saison.
Fluopyram et pyriméthanil	LUNA TRANQUILITY	7 + 9	1.2 L	7	127	Pas plus de 3 traitements par saison
Fluxapyroxade	SERCADIS	7	250 – 333 ml	7	55 – 73	Pas plus de 3 traitements. Maximum de 2 L/ha par saison.
Penthiopyrade	FONTELIS	7	1,25 – 1,75 L	3	95 – 133	Ne pas excéder 5,25 L/ha par saison.
Pyraclostrobine	CABRIO EG	11	0,56 – 0,84 kg	7	86 – 130	Pas plus de 3 traitements par saison.
Pyriméthanil	SCALA SC	9	2 L	7	136	Pas plus de 3 traitements par saison.

ND : Donnée non disponible

* Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.

AIL – FONGICIDES – TABLEAU RÉSUMÉ

FONGICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Maladies visées	
Nom commun (Groupe de résistance)	NOM COMMERCIAL	Environnement (IRE)	Santé (IRS)	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant récolte (jours)	Pourriture du col et Brûlure de la feuille	Tache pourpre
Azoxystrobine et difénoconazole (11 et 3)	QUADRIS TOP	159	74	12	4	7	◎	◎
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE OPTI 	1	ND	4	Au besoin	0	◎	
Boscalide (7)	CANTUS WDG	60	34	12	6	7	◎	◎
Boscalide et pyraclostrobine (7 et 11)	PRISTINE WG	134	68	12/72**	6	7	◎	◎
Octanoate de cuivre (M)	CUEVA	ND	ND	4	15	1	◎	
Cyprodinil et fludioxonil (9 et 12)	SWITCH 62.5 WG	95	35	12/72**	3 ou 2,9 kg/ha	7	◎	◎
Difénoconazole (3)	INSPIRE	106	58	12	Max. 2,04 L/ha	7		◎
Fluazinam (29)	ALLEGRO 500F	78	1176	72	5	7	◎	◎
Fluopyram et pyriméthanil (7 et 9)	LUNA TRANQUILITY	152	285	24	2 / 3 ***	7	◎	◎
Fluxapyroxade (7)	SERCADIS	93	122	12	3	7	◎	◎
Penthiopyrade (7)	FONTELIS	84	143	12	Max. 5,25 L/ha	3	◎	◎
Pyraclostrobine (11)	CABRIO EG	74	34	12/72**	3 ou 2,5 kg/ha	7		◎
Pyriméthanil (9)	SCALA SC	66	223	24	3	7	◎	◎

* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture.

** Le chiffre de droite correspond au délai nécessaire pour le désherbage manuel ou la récolte manuelle; le chiffre de gauche est pour toutes autres activités au champ.

*** Varie selon la maladie : 2 pour la lutte contre la brûlure de la feuille et 3 pour la lutte contre la tache pourpre.

ND : Donnée non disponible.



: Produit pouvant être autorisé en lutte biologique (avant d'utiliser un tel produit, vérifier auprès de votre organisme de certification s'il autorise ce pesticide).

POIREAU – INSECTICIDES

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
TEIGNE DU POIREAU						
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	BIOPROTEC CAF	11	1,4 – 2,8 L	0	34 – 68	Produit accepté en agriculture biologique.
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250 – 375 ml	1	54 – 81	Répression. Pas plus de 4 applications par saison et total cumulé de 1,125 L/ha.
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	3	188 ml	14	34	Pas plus de 3 traitements par saison.
Spinétorame	DELEGATE WG	5	200 – 336 g	3	79 – 133	Répression. Pas plus de 3 traitements par saison.
Spinosad	SUCCESS 480 SC	5	218 – 262 ml	3	183 – 220	Répression. Pas plus de 3 traitements par saison.
	ENTRUST SC		437 – 527 ml		216 – 260	
THRIPS						
Abamectine	AGRI-MEK 1,9 % EC	6	600 – 1200 ml	7	131 – 261	Pas plus de 4 traitements par saison.
	AGRI-MEK SC		135 – 270 ml		133 – 266	En mélange avec un surfactant non ionique (0,25 à 0,50 % v/v). Pas plus de 4 traitements par saison.
Cyantraniliprole	EXIREL	28	1 – 1,5 L	1	180 - 270	Répression. L'ajout d'un adjuvant améliore l'efficacité. Pas plus de 4 traitements. Maximum de 4,5 L/ha sur la culture.
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	3	188 ml	14	34	Pas plus de 3 traitements par saison.
	SILENCER 120 EC				32	
Malathion	MALATHION 85 E	1B	1100 – 1345 ml	3	38 – 46	Pas plus de 1 traitement par saison.
Spinétorame	DELEGATE WG	5	200 – 336 g	3	79 – 133	Répression. Pas plus de 3 traitements par saison.
Spinosad	SUCCESS 480 SC	5	218 – 262 ml	3	183 – 220	Répression. Pas plus de 3 traitements par saison.
	ENTRUST SC		437 – 527 ml		216 – 260	
Spirotétramate	MOVENTO 240 SC	23	365 ml	7	100	Efficace seulement sur les larves. Pas plus de 2 traitements par saison. L'ajout d'un adjuvant est recommandé.

* Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.

POIREAU – INSECTICIDES – TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Insectes visés	
Nom commun (Groupe de résistance)	NOM COMMERCIAL	Environnement (IRE)	Santé (IRS)	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant récolte (jours)	Teigne du poireau	Thrips
Abamectine (6)	AGRI-MEK 1,9 % EC AGRI-MEK SC	49	113	12 à 312**	4	7		◎
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (11)	BIOPROTEC CAF 	ND	5	4	Au besoin	0	◎	
Chlorantraniliprole (28)	CORAGEN	91	4	12	4 ou 1,125 L/ha	1	◎	
Cyantraniliprole (28)	EXIREL	175	5	12	4 ou 4,5 L/ha	1		◎
Lambda-cyhalothrine (3)	MATADOR 120 EC SILENCER 120 EC	81	97	24	3	14	◎	◎
Malathion (1B)	MALATHION 85 E	144	92	12	1	3		◎
Spinétorame (5)	DELEGATE WG	100	7	12	3	3	◎	◎
Spinosad (5)	SUCCESS 480 SC	74	4	12	3	3	◎	◎
	ENTRUST SC 							
Spirotétramate (23)	MOVENTO 240 SC	1	115	12	2	7		◎

* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture.

** 13 jours pour le désherbage manuel, 4 jours pour le déplacement manuel des tuyaux d'irrigation, 24 heures pour le dépistage et l'éclaircissement, 12 heures pour toute autre activité.



: Produit pouvant être autorisé en lutte biologique (avant d'utiliser un tel produit, vérifier auprès de votre organisme de certification s'il autorise ce pesticide).

POIREAU – FONGICIDES

MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
TACHE POURPRE (<i>Alternaria</i>)						
Azoxystrobine et difénoconazole	QUADRIS TOP	11 et 3	710 – 1000 ml	7	69 - 97	Effectuer un maximum de 3 applications par saison.
Boscalide	CANTUS WDG	7	475 g	7	80	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalide et pyraclostrobine	PRISTINE WG	7 et 11	1,0 – 1,3 kg	7	153 – 199	Pas plus de 6 traitements par saison.
Cyprodinil et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	9 et 12	775 – 975 g	7	201 – 253	Répression. Pas plus de 3 applications et maximum de 2,9 kg/ha par année.
Difénoconazole	INSPIRE	3	364 – 512 ml	7	110 – 154	Maximum de 1,53 L/ha par saison (3 ou 4 traitements).
Fluopyram et pyriméthanil	LUNA TRANQUILITY	7 + 9	1.2 L	7	127	Pas plus de 3 traitements par saison
Fluxapyroxade	SERCADIS	7	250 – 333 ml	7	55 – 73	Pas plus de 3 traitements et maximum de 2 L/ha par saison.
Penthiopyrade	FONTELIS	7	1,25 – 1,75 L	3	95 – 133	Maximum de 5,25 L/ha par saison.
Pyraclostrobine	CABRIO EG	11	0,56 – 0,84 kg	7	86 – 129	Pas plus de 3 traitements par saison.
Pyriméthanil	SCALA SC	9	2 L	7	136	Pas plus de 3 traitements par saison.

ND : donnée non disponible.

* Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.

POIREAU – FONGICIDES – TABLEAU RÉSUMÉ

FONGICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Maladies visées
Nom commun (Groupe de résistance)	NOM COMMERCIAL	Environnement (IRE)	Santé (IRS)	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant récolte (jours)	Tache pourpre (<i>Alternaria</i>)
Azoxystrobine et difénoconazole (11 et 3)	QUADRIS TOP	159	74	12	3	7	◎
Boscalide (7)	CANTUS WDG	60	34	12	6	7	◎
Boscalide et pyraclostrobine (7 et 11)	PRISTINE WG	134	68	12/72**	6	7	◎
Cyprodinilet fludioxonil (9 et 12)	SWITCH 62.5 WG	95	35	12/72**	3 ou 2,9 kg/ha	7	◎
Difénoconazole (3)	INSPIRE	106	58	12	Max. 1,53 L/ha	7	◎
Fluopyram et pyriméthanil (7 et 9)	LUNA TRANQUILITY	152	285	24	3	7	◎
Fluxapyroxade (7)	SERCADIS	93	122	12	3	7	◎
Penthiopyrade (7)	FONTELIS	84	143	12	Max. 5,25 L/ha	3	◎
Pyraclostrobine (11)	CABRIO EG	74	34	12/72**	3 ou 2,5 kg/ha	7	◎
Pyriméthanil (9)	SCALA SC	66	223	24	3	7	◎

* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture.

** Le chiffre de droite correspond au délai nécessaire pour le désherbage manuel ou la récolte manuelle; le chiffre de gauche est pour toute autre activité au champ.